

[paris-normandie.fr](https://www.paris-normandie.fr)

« Prof suspendu après des propos racistes » : le droit de réponse de Pierre-Antoine Sprimont

Par Paris Normandie

8–10 minutes

Pierre-Antoine Sprimont a rédigé un droit de réponse après la publication d'un article faisant état de la suspension de ses fonctions d'enseignant à l'IAE de Rouen.



Pierre-Antoine Sprimont - Alan Aubry



Publié: 10 Mars 2025 à 15h54 Temps de lecture: 4 min

Suite à la publication de notre article [« Un professeur de fac suspendu après des propos racistes »](#), en ligne et dans nos colonnes de l'édition Rouen Métropole, Pierre-Antoine Sprimont, qui n'avait pas répondu à nos multiples sollicitations adressées avant diffusion de l'article, a rédigé un droit de réponse. Nous le reproduisons ici in extenso, conformément à l'article 13 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse.

« Sur votre site internet le samedi 8 mars 2025 et dans votre édition papier du lundi 10 mars 2025, je (Pierre-Antoine Sprimont, professeur à l'université de Rouen) suis cité comme étant accusé de propos racistes et humiliants vis-à-vis d'étudiants et de « collègues ».

Peut-on vraiment croire que j'aurais pu tenir de tels propos « à brûle-pourpoint » ? J'enseigne depuis 27 ans et suis un élu de droite dans un environnement professionnel qui ne partage pas vraiment mes positions politiques. Je marche sur des œufs, je fais donc très attention à tout ce que je dis. Tous mes propos ont été déformés et sortis de leur contexte. Ce droit de réponse permet de les recontextualiser et d'ouvrir de belles pistes d'investigation journalistique.

Un étudiant africain de 29 ans en licence CCA a proposé un projet en gestion qui n'était pas pertinent car déjà présenté par une autre équipe. Je l'ai donc invité à trouver une autre idée. Avec des collègues universitaires, nous travaillons depuis plusieurs années sur des projets de valorisation des bioressources de la forêt tropicale d'Afrique de l'Ouest. L'étudiant, ayant une formation de biologiste et étant originaire de cette région, je lui ai conseillé de réfléchir à un projet en lien avec les ressources des forêts d'Afrique de l'Ouest. Selon moi, aider au développement de son pays d'origine est important quand on vient étudier en France. Dans le témoignage à charge de cet étudiant africain, mes propos ont été résumés par l'injonction suivante : « Vous devez faire un projet venant de chez vous, venant de la jungle ». À défaut d'être risible, c'est calomnieux.

Toujours avec ce même étudiant, nous avons abordé les processus de sélection en Master via la plateforme « Trouver mon Master ». Le Master CCA de l'IAE de Rouen étant très sélectif, je lui ai conseillé de postuler dans d'autres Masters, en le mettant en garde sur le fait que certaines formations (essentiellement dans le privé) faisaient du remplissage avec les étudiants étrangers en contournant la procédure officielle de l'État français « Campus France ». J'ai d'ailleurs été alerté par une Alliance Française d'Afrique de l'Ouest sur ce sujet concernant une école Normande. J'ai ainsi repris les propos d'un collègue universitaire pour qui ces formations, composées essentiellement d'étudiants étrangers d'Afrique et du Maghreb, devaient questionner sur leurs qualités et sur leurs débouchés. Cela s'est transformé dans le témoignage à charge de cet étudiant par : « S'il y a trop d'étudiants étrangers originaires d'Afrique ou du Maghreb, c'est que la formation n'est pas recherchée ». C'est à nouveau calomnieux.

Concernant les tensions avec les collègues dont fait part votre article : effectivement, en tant que responsable pédagogique, j'ai recadré un collègue universitaire qui a annulé l'intégralité de son cours, privant les étudiants de leurs heures de formation, et qui, en parallèle, intervenait dans des écoles privées. Pour garantir l'enseignement à l'université, j'assume ce recadrage.

Au final, à qui profite cette cabale ? Eh bien, entre autres, à ce même étudiant dont le dossier catastrophique n'avait pas été retenu par la procédure « Trouver mon Master » et qui comme par magie a finalement été admis dans le Master CCA de l'IAE de Rouen. Des personnes hors de la commission de recrutement (dont le collègue recadré pour ne pas avoir fait cours) ont modifié le processus formalisé de sélection. Comme les places sont limitées, cela s'est fait au détriment d'autres étudiants ayant un meilleur dossier. C'est injuste pour eux et pour leurs familles.

Devant mes explications, l'université a décidé que je ne devais pas enseigner dans la classe de cet étudiant le temps qu'il obtienne son diplôme. En attendant, j'interviens dans les autres Masters de l'IAE.

J'ajoute que dans cette cabale, certains témoignages de « collègues universitaires » sont allés jusqu'à déformer mes prises de parole en tant qu'élu de la métropole. Heureusement, les conseils sont enregistrés par l'huissier de séance. Il a été aisé de souligner leurs mensonges. On sent que les élections approchent.

Pour rappel, le Master CCA est le plus sélectif et le plus exigeant de l'IAE de Rouen, avec

plusieurs centaines de candidatures pour seulement une vingtaine de places. La charge de travail attendue peut en décourager certains. Tous les anciens de la filière ont travaillé très dur pour obtenir leur diplôme. À titre de comparaison, certains Masters de l'IAE de Rouen sont beaucoup moins attractifs et fonctionnent avec seulement 4 étudiants (document sur demande). » Pierre-Antoine Sprimont Professeur des universités

Juste pour vous



[Hommes-femmes : Ferrero France s'engage sur la parité d'ici 2030](#)



[« C'est une question de survie » : au « bord du gouffre », la SNPA de Rouen appelle à l'aide](#)

